

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

CONFIDENTIAL

TEX.SB/W/78

3 May 1976

Textiles Surveillance Body

DRAFT REPORT OF THE SIXTH MEETING¹ (1976)

1. The TSB held its sixth meeting of 1976 on 12 - 14 April. The report of the fifth meeting was approved and has been circulated as COM.TEX/SB/161.
2. The TSB had received a notification from Norway under Article 3:5 of the Arrangement of a unilateral restriction that was imposed on imports of bedlinen from India for the year 1976 following the breakdown of negotiations between the two Governments. The TSB heard statements of their respective positions by delegations from Norway and India which came before it pursuant to the provisions of Article 11:6.
3. During the course of the TSB's consideration it became clear that both parties were willing to resume consultations. In the light of this situation, the TSB urged both parties to conduct such consultations promptly with a view to reaching a mutually acceptable solution. The TSB decided to hold the matter for further consideration pending the outcome of the consultations.
4. The TSB requested the parties to report on the results of their consultations by 20 May 1976, including any further relevant information on the situation.
5. The TSB noted that the term of Mr. Barnett as a member would come to an end on 30 April, and that Mr. Dinzl would occupy the tripartite seat for the period running from 1 May to 31 August.

¹Thirty-seventh meeting.

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

TEX.SB/W/78

3 mai 1976

Organe de surveillance des textiles

PROJET DE RAPPORT DE LA SIXIEME REUNION¹ (1976)

1. L'OST a tenu du 12 au 14 avril sa sixième réunion de 1976. Le rapport de la cinquième réunion a été adopté; il a été distribué sous la cote COM.TEX/SB/161.
2. L'OST avait reçu de la Norvège une notification au titre de l'article 3:5 de l'Arrangement concernant une restriction unilatérale qu'elle a instituée pour l'année 1976 à l'égard des importations de linge de lit en provenance de l'Inde, à la suite de la rupture des négociations entre les deux gouvernements. L'OST a entendu les délégations de la Norvège et de l'Inde, venues devant lui conformément aux dispositions de l'article 11:6, exposer leurs positions respectives.
3. Au cours de l'examen auquel a procédé l'OST, il est apparu que les deux parties étaient disposées à reprendre les consultations. Dans ces conditions, l'OST leur a demandé instamment de les mener rapidement en vue d'arriver à une solution mutuellement acceptable. L'OST a décidé d'attendre l'issue des consultations pour poursuivre l'examen de la question.
4. L'OST a demandé aux parties de lui présenter, le 20 mai 1976 au plus tard, un rapport sur les résultats de leurs consultations, comprenant tout autre renseignement utile sur la situation.
5. L'OST a noté que le mandat de membre de M. Barnett arriverait à expiration le 30 avril et que M. Dinzl occuperait le siège tripartite du 1er mai au 31 août.

¹ Trente-septième réunion